Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé





de Diesse



Nods



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3 2520 La Neuveville www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 30 - Vendredi 25 août 2023

Les Infos du Municipal 11 août 2023 (rappel)

ADMINISTRATION MUNICIPALE **NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE**

Chères Neuvevilloises, Chers Neuvevillois,

Le Conseil municipal a mené une réflexion en vue d'adapter le fonctionnement de notre administration aux nouveaux défis que rencontrent les communes. Le Canton de Berne reporte sur elles de nombreuses obligations légales et leur impose une numérisation progressive selon des bases légales en vigueur depuis mars 2023.

De plus en plus de démarches administratives peuvent être effectuées en ligne par les administrés, qui se rendent moins souvent au siège de l'administration communale. Par contre, les situations plus complexes ou particulières doivent pouvoir être traitées lors d'un entretien de plus longue durée avec les collaborateurs concernés.

Pour répondre au mieux à ces nouveaux besoins, le Conseil municipal a décidé de modifier l'organisation du travail de l'administration communale et les horaires d'ouverture de ses bureaux. La publication dans la feuille officielle locale des modifications légales pour l'adoption de sa décision n'a pas fait l'objet d'un recours et elles sont entrées en force de chose jugée.

Dès le 1er septembre 2023, l'ouverture sans rendezvous de nos bureaux sera maintenue le lundi, le mardi et le jeudi selon les horaires suivants :

Lundi 08h30-11h00 puis 13h45-16h15 08h30-11h00 puis 13h45-16h15 Mardi 08h30-11h00 puis 13h45-17h45 Jeudi

Les mercredis et les vendredis seront fermés au public et réservés au traitement des demandes adressées par voie numérique ainsi qu'à la réception du public sur rendez-vous. La prise de rendezvous pourra se faire par courriel ou par téléphone, les jours d'ouverture au public, à savoir les lundis, mardis et jeudis.

Le numéro de téléphone central de l'administration est le 032 752 10 00. Sinon, vous trouverez aisément les coordonnées des services communaux sur le site Internet de la Commune de La Neuveville : www.laneuveville.ch, en cliquant sur "Administration" et ensuite sur "Services communaux". Il est aussi possible d'y accéder grâce au lien suivant : https://www.laneuveville.ch/aemter.

Nous vous remercions du bon accueil que vous voudrez bien réserver à cette nouvelle organisation.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Avis de construction

Requérants: Mme Corinne et M. Willy Voutat, Rue du Marché 8, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Jean Kleiber, Rue du Collège 10, 2520 La Neuveville.

Emplacement: parcelle no 399, au lieu-dit: "Rue du Marché 8", commune de La Neuveville.

Projet: remplacement des fenêtres du bâtiment par de nouvelles fenêtres en bois.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés. Zone: plan de quartier "Vieille Ville".

Recensement arch.: objet C, bâtiment digne de protection, sous contrat de classement depuis le 15 avril 2003, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24** septembre 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 25 août 2023. La préfète : Stéphanie Niederhauser



Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires : Mardi 15h00 - 18h00 Mercredi 13h30 - 17h30 Jeudi 15h00 - 18h00 Vendredi 15h00 - 23h00 Samedi Fermé (selon planning)

Ouvertures en soirée

Vendredi 25 août et 1er septembre jusqu'à 23h Samedi soir fermé

C'est la rentrée scolaire!

Le centre animation jeunesse est ouvert aux adolescents de la région dès la 9H.

Le CAJ c'est :

Un espace de rencontre convivial dédié aux adolescents de la région.

Ouvert toute l'année et durant les vacances

L'entrée est libre et gratuite avec de nombreux jeux à disposition : jeux de société, jeux vidéo, fléchettes, home cinéma, billard, baby-foot, ping-pong.

Un salon avec des canapés, une salle de musique, un skatepark, une salle de graffiti...

Des animations et des sorties proposées par l'équipe d'animation ou par les jeunes.

Des consommations vendues à petits prix.

Des activités de prévention et des informations relatives à la fumée, l'alcool, la drogue, la sexualité,

Du soutien en cas de difficultés personnelles et pour l'orientation professionnelle.

RESTRICTIONS À LA CIRCULATION DURANT LA FÊTE DU VIN 2023 8, 9 ET 10 SEPTEMBRE 2023

permettre les installations nécessaires, les places et rues suivantes seront fermées à la circulation et au stationnement. Les motards sont également priés de ne pas laisser leurs motos à la place du Marché.

<u>Périodes</u>

Du lundi 4 au lundi 11 septembre 2023 au soir, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché et du Port seront fermées à la circulation ainsi que les places de La Liberté et du Marché.

Durant la manifestation, la Grand-Rue, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché ainsi que les places de La Liberté et du Marché seront interdites à la circulation, ainsi que le chemin de la Blanche-Eglise.

Comme l'année dernière, un sens de circulation sera mis en place avec une signalisation adéquate, afin d'améliorer la sécurité du trafic et des participants à la fête. Nous invitons les usagers de la route à se référer à la déviation.

Concernant les arrêts pour les cars postaux, deux emplacements seront prévus : le premier à l'endroit habituel. Cet arrêt est prévu pour les cars partant en direction de Bienne. Un deuxième arrêt sera aménagé à la route de Neuchâtel devant la banque Raiffeisen. Cet arrêt est prévu pour les cars partant en direction du Landeron ou du plateau de Diesse.

Nous remercions la population de bien vouloir se conformer à la signalisation.

Cortège

Cortège de la Fête du Vin

Départ : ch. des Prés-Guëtins - dimanche 10 septembre 2023 à 14.30 h 1ère boucle : ch. des Prés-Guëtins — rue du Fau-

bourg - rue du Tempé – Grand-Rue (direction Est) – av. des Collonges - Pl. de La Gare. 2º boucle : Pl. de La Gare – pl. du Marché - rue du

Port – Grand-Rue (direction Est) – av. des Collonges pl. de La Gare.

> La réouverture de la Grand-Rue est prévue le dimanche 10 septembre 2023 à 23h00.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre collaboration et votre compréhension.

Police administrative

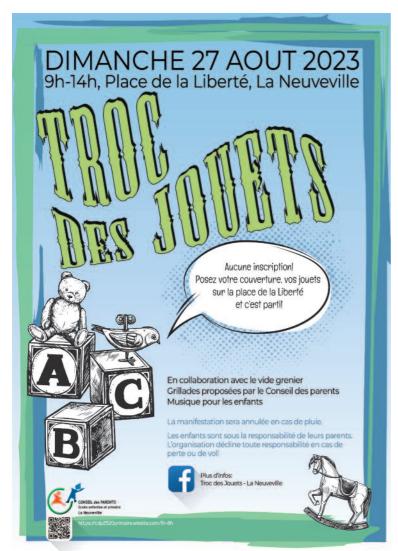
Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- Noctambus au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- Moonliner 33 au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 60





Ancien district de La Neuveville









ASSOCIATION DU STAND DE TIR LA NEUVEVILLE - NODS - ENGES

Tir obligatoire au Stand de tir de Nods dernière séance 2023

La dernière séance de l'année du tir obligatoire à 300 m sera organisée au Stand de tir de Nods ce samedi 26 août 2023 de 9 h 30 à 11 h 30.

Le programme de tir reste inchangé. Les tireurs astreints doivent se présenter avec leur arme personnelle sans oublier leur livret de service, livret de tir ou livret de performances militaires de même que les documents (étiquettes et coordonnées individuelles) reçus à cet effet par l'administration militaire. Il est conseillé de prendre les protège-ouïe. Les tireurs non-astreints sont bien entendu aussi invités pour cette séance de tir obligatoire dans la région.

Société de tir de Campagne Nods Association du Stand de tir La Neuveville-Nods-Enges



Nouvelles de l'administration

Bourses de formation continue pour les cinéastes bernois 2023

La section Encouragement des activités culturelles du canton de Berne octroie chaque année deux bourses de formation continue à des cinéastes bernois·es de tout âge exerçant une activité artistique, technique ou organisationnelle en rapport avec le cinéma. Le concours est aussi ouvert aux personnes qui ont déposé leur candidature ou obtenu une bourse ces dernières années. Ces deux bourses dotées de 25 000 francs au maximum permettent à leurs bénéficiaires d'approfondir et d'élargir de manière ciblée les compétences et les contacts dans le milieu du cinéma et de tirer parti de nouvelles connaissances dans un environnement professionnel international. Les cinéastes peuvent rechercher, concevoir et présenter eux-mêmes les projets de formation continue individuels s'étalant sur plusieurs mois. Les dossiers de candidature complets doivent être déposés d'ici au plus tard le vendredi 13 octobre 2023 par voie électronique, au moyen du portail électronique des demandes à l'adresse : https://kulturgesuche.be.ch

Moins de produits phytosanitaires dans les forêts bernoises

L'Office des forêts et des dangers naturels a élaboré une stratégie visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en forêt, en collaboration avec les propriétaires bernois de forêts, l'association des scieries, les associations de protection de l'environnement et des représentantes et représentants du monde politique. L'objectif est de réduire l'utilisation de ces produits de 50% dans les forêts bernoises d'ici 2030. Pour l'atteindre, les parties concernées ont défini huit mesures englobant notamment des cours de rafraîchissement pour les utilisatrices et les utilisateurs, des recommandations concrètes sur leur autorisation ou non ainsi qu'un accompagnement pour développer des alternatives adaptées. Les produits phytosanitaires sont toxiques et s'accumulent dans l'environnement. Leur utilisation peut toutefois être autorisée en forêt pour permettre aux acteurs économiques de produire un bois de qualité supérieure

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Août

Lundi 28

Septembre

Samedis 2, 16, 30 **Lundis** 4, 11, 18, 25

8h00 à 12h 8h00 à 12h

8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

GRATUITÉ DU BIBLIOBUS POUR LES ÉCOLIERS



Nous vous rappelons que le Conseil communal offre la gratuité du bibliobus à tous les enfants de Nods en âge de scolarité obligatoire.

Bonne lecture!

Conseil communal

DÉCHETTERIE DE DIESSE RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 16 septembre 2023 de 09h00 à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries,

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration. Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

INDICATIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Obligation d'annoncer les installations solaires (art. 7a DPC)

- 1. Les maîtres d'ouvrage annoncent la construction d'installations solaires non soumises au régime du permis de construire à l'autorité de police des constructions au plus tard sept jours ouvrés avant le début des travaux par l'intermédiaire du système de transmission cantonal.
- 2. Ils communiquent les informations suivantes :

Commune mixte de Nods

PLANTATION ET ÉLAGAGE DES ARBRES, HAIES VIVES, BUISSONS ET CULTURES AGRICOLES LE LONG DES CHEMINS DU REMANIEMENT

Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), **doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins**.

• La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple: le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré..

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

d'ici au 31 août 2023

Administration communale

- a) l'emplacement de l'installation,
- b) le type de l'installation,
- c) la taille de l'installation.
- **3.** Un plan indiquant l'échelle et la direction du nord doit être joint.

Tant lors d'installations solaires soumises ou non soumises au régime du permis de construire, le maître d'ouvrage doit annoncer la date de mise en service de son installation à la commune.

Un électricien mandaté par la commune doit pouvoir venir vérifier l'état des compteurs avant la mise en service. Le propriétaire est rendu attentif à vérifier que l'annonce se fasse correctement avec son entrepreneur.

COMMISSION D'URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

Recherche d'un membre dès le 01.08.2023

Souhaitez-vous participer à la vie communale en collaborant au sein de la commission d'urbanisme, aménagement du territoire et police des constructions ?

Alors n'hésitez pas. Faites-le savoir au conseil communal, jusqu'au vendredi 1 septembre prochain, en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au 032 751 24 29 ou directement auprès de M. Mathieu Klinger, conseiller en charge du Dicastère de l'Aménagement du territoire et des constructions, et président de la commission, au 076 465 51 90.

CONSEIL COMMUNAL

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1^{er} août 2023 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés par le propriétaire à AMICUS soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie!

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.
- Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch







Commune mixte de Plateau de Diesse

Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du : LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes : **Jours**

Du Raison Au 25.12.2023 02.01.2024 Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3ème trimestre 2023



Stationnements

Diesse:

Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45 A l'Est du bâtiment administratif, Prêles:

entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard,

entre 14h30 et 15h30

2 septembre, 16 septembre, 30 septembre L'administration communale



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE **ÉLECTIONS COMMUNALES** DU 1er OCTOBRE 2023

2 MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET LA VICE-PRÉSIDENCE DES ASSEMBLÉES COMMUNALES **POUR LA LÉGISLATURE 2022 - 2025**

Conseil communal et Vice-présidence des Assemblées communales

L'art. 40 du Règlement concernant les votations et les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse dispose que "lorsque le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats". Seuls une candidate au Conseil communal et un candidat à la Vice-Présidence des Assemblées communales ont déposé leur liste dans le délai imparti. Il s'agit de :

Conseil communal RACINE Céline

28.12.1973 Prêles Economiste

Vice-Présidence de l'Assemblée communale SPYCHIGER Igor

11.02.1972 Prêles Infirmier en soins psychiatriques

Dans sa séance du 21 août 2023, le Conseil communal a proclamé l'élection tacite de Mme Céline Racine et de M. Igor Spychiger en qualité, respectivement, de Conseillère communale et de Vice-président des Assemblées communales comme valable.

Voies de recours

Ces élections sont soumises au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA ; RSB 155.21). Un recours peut donc être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois dans un délai de 10 jours, le délai commençant de courir à compter de la date de publication de l'élection tacite (art. 67 LPJA). Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux arts. 32 ss LPJA, il contiendra les conclusions et les motifs ; les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Toutefois, un poste reste encore vacant au Conseil communal, aucun autre candidat ne s'étant présenté dans le délai imparti. La population sera donc invitée à se prononcer aux urnes le 1er octobre 2023 sur le nom du successeur d'un des membres démissionnaires du Conseil communal au 31 décembre 2023. Comme l'indique l'article 31 alinéa 1 du Règlement de la Commune mixte de Plateau de Diesse concernant les élections aux urnes, "lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et éléctrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité de voix, il sera procédé à un tirage au sort".

Dès lors, les citoyennes et citoyens de Plateau de Diesse voteront pour la personne éligible de leur choix. Il leur suffira d'inscrire le nom et le prénom de la personnalité qu'ils auront retenue sur le bulletin de vote prévu à cet effet. Sont éligibles "les personnes jouissant du droit de vote dans la commune" (art. 48, lett. a) du Règlement d'organisation (RO) et n'ayant pas déjà de fonction au sein de la commune (ex. Président des assemblées communales, membres du personnel, ...).

Le Conseil communal

Prêles, le 25 août 2023

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE **AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE**

CONVOCATION

à l'Assemblée communale du jeudi 28 septembre 2023 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

- 1. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 160'000.00 pour les travaux liés au déménagement de la crèche communale "La Luciole" dans les anciens locaux de l'Ecole enfantine de Lamboing (bâtiment du Cheval Blanc)
- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du crédit d'engagement de 160'000.00 pour les travaux liés au déménagement de la crèche communale "La Luciole" dans les anciens locaux de l'Ecole enfantine de Lamboing (bâtiment du Cheval Banc)
- 2. Approbation de la modification du plan d'affectation local (PAL) et procédure de constatation de la nature forestière au sens de l'art. 10, al. 2 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (LFo)
- a) Présentation du dossier
- b) Approbation de la modification du plan d'affectation local (PAL) et procédure de constatation de a nature forestière
- 3. Modification de l'art. 4 du Règlement de la crèche communale "La Luciole", portant sur le tarif de l'entretien et de la journée d'intégration a) Présentation du dossier b) Approbation des modifications de l'art. 4 du
- Règlement de la crèche communale portant sur le tarif de l'entretien et de la journée d'intégra-
- 4. Informations du Conseil communal
- 5. Divers et imprévus

Informations:

Les propositions de modifications de l'art. 4 du Règlement de la crèche communale "La Luciole" sont déposées publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, du 25 août au 28 septembre 2023.

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal pendant le même laps de temps et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/ assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 25 août 2023

GARAGE À LOUER

Un garage est à louer à partir du 1er novembre 2023 à la Communance à Lamboing. Le prix de location est de fr. 110.--/mois. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à l'administration communale, .032 315 70 70 ou info@leplateaudediesse.ch.

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse

Elections Communales Dimanche 01.10.2023

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 1er octobre 2023 au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.

N'oubliez donc pas de signer votre carte!

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

M. Dominique Sunier Administration: Mme Christine Grandjean

Dimanche 1er octobre 2023 Bureau de vote de 09h45 à 12h00

Membres . **Mme Aurore Henry** Mme Edith Immer

Suppléants: M. Thomas Keller M. Stéphane Kinkio

Bureau de dépouillement

Dimanche 1er octobre 2023

à 9h00 M. Asaël Gosteli Membres:

M. Xavier Iseli Mme Nathalie Jutzi M. Steve Käser

Dimanche 1er octobre 2023

à 9h45

Mme Gabriela Kaufmann

M. Marc Jäggi Mme Marjorie Kasteler

Mme Yasmina Kobel

Suppléants : M. Sascha Kradolfer

Mme Marie-Laure Krafft Golay

L'administration communale

NUISANCES SONORES TRAVAUX DOMESTIQUES **ET DE JARDINAGE**

Nous profitons de vous rappeler les prescriptions à respecter concernant les nuisances sonores dues aux travaux domestiques et de jardinage.

Pour ce faire, voici le contenu de trois articles tirés de notre règlement de police communale :

Art. 24

¹ Les dimanches, les jours de grande fête et les autres jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à des activités et à des travaux qui sont bruyants, qui dérangent les fêtes religieuses ou qui compromettent le repos dominical.

¹ Entre 19h00 et 07h00, ainsi qu'entre 12h00 et 13h00, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire fonctionner des installations ou des appareils

bruyants.

Art. 54

¹ A l'intérieur des locaux d'habitation, pour l'accomplissement de travaux domestiques ainsi que lors de l'utilisation de machines servant à des travaux domestiques ou d'autres appareils mécaniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des habitations, chacun aura égard aux autres habitants de la maison et aux

² Le chant, la musique, la reproduction du son, le bruit domestique et autres activités similaires ne sont pas autorisés – les jours ouvrables – entre 22h00 et 06h00 et entre 12h00 et 13h00.

³ Le week-end, les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas autorisées du samedi 18h00 au lundi matin 07h00 que dans la mesure où elles n'importunent pas le voisinage.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

L'administration communale

AVIS AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

En vertu des dispositions du Règlement de police communale, nous tenons à rappeler aux détenteurs d'animaux quelques principes à appliquer impéra-

Art. 27, al. 4

Les propriétaires d'animaux sont tenus pour responsables si les déjections de leurs bêtes souillent des installations publiques.

Art 45

¹Les propriétaires de chiens doivent veiller à ce que leurs animaux ne souillent ni n'endommagent les bâtiments, les installations sportives et celles situées dans les parcs, les places de jeu, les jardins privés et les cultures agricoles.

²Si un chien fait ses besoins en dehors des endroits appropriés, les excréments doivent être immédiatement enlevés par son propriétaire.

Art. 81, al. 2

Les animaux doivent être gardés de manière à ce que personne ne soit importuné par les bruits, odeurs ou déjections dont ils sont à l'origine ni par leur comportement. Ils ne doivent en outre mettre en danger ni les personnes, ni les autres animaux, ni les choses et ne pas leur nuire.

Nous prions instamment les personnes concernées de bien vouloir se conformer strictement à ces quelques prescriptions, ce dont nous les remercions d'avance. Toute infraction à ces dispositions est passible d'une amende d'un montant maximal de CHF 5'000.00, conformément à l'art. 90, al. 1 du Règlement de police communale.

L'administration communale

CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES ABRIS (CPA)

Dans le cadre du contrôle périodique des abris (CPA), qui est une exigence fédérale, la Commune a confié ce mandat à l'entreprise AbriAudit SA.

Nous informons les propriétaires concernés par ce contrôle, qu'ils devraient recevoir un courrier de l'entreprise AbriAudit, avec la date de passage, une liste de contrôle, ainsi que des informations relatives à la préparation et l'entretien de l'abri.

Nous remercions les propriétaires de bien vouloir se conformer aux exigences de contrôle et de réserver un bon accueil à l'entreprise AbriAudit.

Prêles, le 25 août 2023

CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS, **INFORMATIONS**

Le Conseil communal rappelle aux usagers, en possession d'une carte déchets ménagers, qu'il est possible de déposer une poubelle "sac noir" dans n'importe quels conteneurs semi-enterrés et dans les 3 villages. Merci de bien vouloir vous déplacer à un prochain conteneur au cas où celui que vous souhaitez utiliser est plein.

Avec un tout grand merci!

Le Conseil communal

RAMASSAGE DES CROTTES DE CHIENS

Nous prions instamment les propriétaires de chiens de ramasser les crottes, même en cas de neige, et de déposer impérativement les sachets dans une poubelle. En effet, nous constatons que de nombreux sacs et crottes sont simplement abandonnés sur place.

Nous vous remercions de votre collaboration pour garder propres nos villages et leurs alentours.

L'administration communale

DÉCHETTERIE DE DIESSE RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 16 septembre 2023 de 09h00 à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries,

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.--/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration. Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Avis de construction

Requérant: M. Iouri Semenov, Gehrrebenstrasse 8, 8908 Hedingen

Auteur du projet : Gicot & Partenaires, La Russie 2a, 2525 Le Landeron

Propriétaires fonciers: M. Iouri Semenov, Hedingen **Projet**: Isolation d'un disponible au sous-sol, parcelle no 2486, Route d'Orvin 14c, village de Lamboing

Zone: PQ Route d'Orvin

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau https://www.be.ch/ebau

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 25 août au 24 septembre 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 25 août 2023 Secrétariat communal



Commune mixte de Plateau de Diesse



FÊTE VILLAGEOISE PRÊLES Vendredi 25 août 2023

18h30 Ouverture officielle de la fête avec le discours du Comité de la Fête Villageoise puis un apéro d'ouverture généreusement offert par Le Baumli, Boucherie Jacot et la Famille Czernik. Un grand merci à eux pour leur générosité. Les invités sont conviés pour la partie officielle sous la tente principale (à côté de la commune).

18h30- 21h00 Exposition "Notre Petit Monde" à la Galerie L'Artiz à Crêt de Fourmis 1, Chez la Famille Gerber Tritten pour une action de solidarité envers des petits paysans vivant au Brésil

18h30-20h00 Club Photo propose des portraits souvenirs de la fête et une exposition photo par des membres du Club, le studio se trouve sur le plan au numéro 14

19h00-19h30 Concert de la Fanfare Harmonie de Prêles sous la tente principale

20h30 POP-UP Studio Eskro - vente de Tote bags et t-shirts

21h00 Warmup par D m suivi de l'univers musicale de Grape sous la tente principale.

Nuit libre, extinction de la musique à 3h.

Samedi 26 août 2023

8h30-9h15 Invitation à tous : "Soyons fit avec Fémina Sport", danse, gym et yoga. Commencer la journée en mouvement et suivi d'une collation pleine de vitalité, à la salle polyvalente

9h00 Marché "Le Souk Des Secs", Le Troc des Jouets-Arc-en-Ciel, Zazoo Circus-tattoo à paillettes, Coiffure tresses Africaines, Pêches aux Cygnes, Stand de Tir à la Carabine,...

10h00-20h00 Club Photo propose des portraits souvenirs de la fête et une exposition photo par des membres du Club, le studio se trouve sur le plan au numéro 14

13h30 Atelier Biscuits avec Mme Berger au restaurant de l'Ours, Atelier "Doudou du Monde" avec Mme Pinto au milieu du village et découverte musicale par les Sonneurs de Cloches avec M. Tschanz autour de l'école

9h00-15h00 Exposition "Notre Petit Monde" à la Galerie L'Artiz à Crêt de Fourmis 1, Chez la Famille Gerber Tritten pour une action de solidarité envers des petits paysans vivant au Brésil.

16h00 Concert de L'Arzilière dans la Grange de la

Fanfare Harmonie de Prêles.

19h15 Spectacle de danse intergénérationnel crée par Mme Aeberli et Mme Cattin à la salle polyvalente

21h00 Concert Junior Tshaka avec la collaboration des élèves du cours de danse de l'école primaire de Mme Aeberli sous la tente principale.

Nuit libre, extinction de la musique à 3h.

Dimanche 27 août 2023

9h00-14h00 Exposition "Notre Petit Monde" à la Galerie L'Artiz à Crêt de Fourmis 1, Chez la Famille Gerber Tritten pour une action de solidarité envers des petits paysans vivant au Brésil

9h30-11h45 La Brioche de Orvin sera présente pour prendre son petit-déjeuner à portée de main

10h00-11h15 Célébration Oeucuménique par les paroisses réformées et catholique de La Neuveville, du Plateau de Diesse et la communauté de l'Abri sous la tente principale

9h00-14h00 Club Photo propose des portraits souvenirs de la fête et une exposition photo par des membres du Club, le studio se trouve sur le plan au numéro 14

14h00 Le cortège de la fête "Le Tour du Monde en 3" ; Sous-Banbois, Milieu du Village et Le Creux

17h00 Le groupe de musique du Plateau de Diesse: Back/Slash sous la tente principale

18h30 Annoncer le gagnant du concours "Devine le poids du Comité" et du concours photo







village de Prêles. Nous aviserons la population dès l'interruption des mesures. Nous comptons sur la compréhension de chacun et le respect de ces mesures.

Prêles, le 22 août 2023

D'avance merci.



Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD) La Neuveville - Plateau de Diess

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc) Renseignements : lundi-vendredi de 8h30 à 11h30 Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96 Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique (rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Samedi & dimanche 9h-15h. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville Ouvert du 29 avril au 29 octobre 2023. Samedi et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée **"Petites an**nonces" présentant plusieurs centaines d'anciennes publicités, toutes parues dans le Vignoble et le Courrier entre 1861 et 1915. et l'exposition "Ville d'étude et de séjour" prolongée en 2023. www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne. Chavannes / Glé

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches du 29 avril au 29 oct 2023 de 13h30 à 17h.

Visites guidées et locations de salles sur demande Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Appel d'urgence

Tél. 117	Police, appel d'urgence
Tél. 118	Feu, appel d'urgence
Tél. 144	Ambulances, appel d'urgence
Tél. 145	Intoxications, appel d'urgence
Tél. 147	Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 25 août

Pas de cultes dans les homes

Dimanche 27 août

10h, célébration œcuménique régionale sous la tente principale de la fête villageoise à Prêles.

Lundi 28 août

20h, soirée d'information des parents des enfants du Cycle II à la cure de Nods. Puis WE des 2 et 3 septembre aux Prés d'Orvin

Mercredi 30 août

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander 19h30, soirée d'infos pour les parents et les jeunes du Cycle III à la maison de paroisse de la Neuveville. Dimanche 3 septembre

10h, culte à la Blanche-Eglise- Célébration à 16h à l'église de Nods

Jeudi 14 septembre

Sortie des Aînés à l'abbatiale de Payerne

A votre service

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53 Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35, fermé du 17 au 30 juillet

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 27. August

11 Uhr, Pavillon St. Petersinsel: Insel-Gottesdienst. Mit Pfrn. Corinne Kurz und Joanne Baratta (Musik). Anschliessend Apéro.

Pikettdienst

29. Juli bis 29. Oktober: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messes dominicale

Dimanche 27 août, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Bienne: Assomption de la Vierge Marie

Messe quadrilingue à 10h en l'église Ste-Marie, à Bienne. Et si j'inscrivais mon enfant au caté ?

En ce début d'année scolaire qui s'annonce, de nombreux enfants prendront pour la 1^{re} fois le chemin de l'école. Le caté de l'Eglise catholique commence, lui aussi, dès la 3H. et plus tard aussi, car c'est le cheminement de toute une vie... Les méthodes pédagogiques au caté ont profondément évolué. Désormais, il s'agit surtout de faire découvrir que la foi n'est pas seulement un savoir à apprendre, mais une façon de vivre avec le Christ jour après jour. Bienvenue à chaque enfant ou jeune, quel que soit son âge!

Renseignements et inscriptions : Unité pastorale Bienne-La Neuveville Tél. 032 328 19 25

claudine.brumann@kathbielbienne.ch

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles Course de la Solidarité

Un tout grand merci pour votre participation, votre aide, votre soutien, votre présence... Grâce à vous, cette 12ème édition a été une belle réussite.

<u>Célébration fête villageoise</u>

Dimanche 27 août, 10h, sous la tente principale de la fête, Célébration oecuménique avec la participation du groupe danseurs de flamenco

<u> Fenêtre Ouverte avec sœur Gabrielle</u>

Vendredi 1er septembre, 19h30-21h, Maison de paroisse de Diesse avec soeur Gabrielle: Comment vivre au mieux avec nos propres limites?

Un témoignage passionnant! Entrée libre, collecte. <u>Dimanche 17 septembre</u>

Culte avec animaux et leurs amis, halle cantine de Lamboing, 10h.

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Samedi 26 août

20h à l'église de Nods, dans le cadre des Estivales mu-

11 / Paroisses

sicales 2023, la paroisse réformée de Nods se réjouit d'accueillir RICHARD GALLIANO pour un concert exceptionnel! Pour tous renseignements:

www.richardgalliano.com

www.estivales-musicales.com

https://parefnods.ch/manifestations

Dimanche 27 août

Culte régional à 10h à Prêles (fête villageoise). Mardi 29 août

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 3 septembre

10h, La Neuveville, ouverture du catéchisme. **Contacts** M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au

076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)

2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming

4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)

Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet. Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda Pasteur Didier Suter: 032 751 36 65 ou pasteur@labri.chs

SORTIE COMMUNE DES AÎNÉS

La paroisse catholique de La Neuveville et Plateau de Diesse et la paroisse réformée de La Neuveville organisent une sortie commune des aînés le jeudi 14 septembre 2023. La sortie se fera en car et le départ se fera à 8h30 devant la gare de La Neuve-ville. Au programme il y aura des visites et des moments de convivialité notamment autour d'un bon repas.

L'inscription se fait auprès du secrétariat de l'unité pastorale catholique au 032 329 56 01. Un montant de frs 40.- par personne est demandé. Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. Salomon au 079 352 38 12. Nous nous réjouissons de partager avec vous cette journée.

Bienvenue à chacune et chacun

COMMENT VIVRE AU MIEUX AVEC SES PROPRES LIMITES? AVEC SŒUR GABRIELLE

Vendredi 1er septembre 19h30-21h Maison de paroisse de Diesse

Elle vit en chaise roulante, elle fait du badminton, donne des cours de peinture, intervient dans les écoles... Et pourtant, dépendre des autres pour son quotidien ou vivre avec les limites que la vie vous impose n'est jamais facile. Comment fait-elle pour aller de l'avant ? Comment trouve-t-elle le courage pour vivre au mieux avec ses propres limites?

Une rencontre et un témoignage passionnants qui enrichira chacune et chacun pour sa propre vie!

Entrée libre - Collecte Service de voiture au 032 315 27 37 Bienvenue à chacune et chacun!

